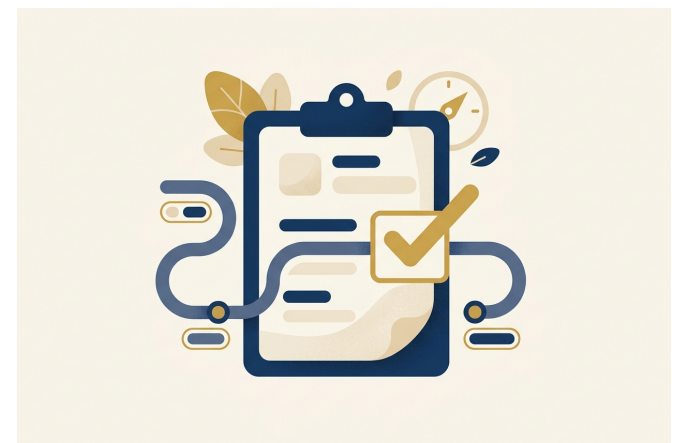


Assurance sans examen médical

Se protéger même quand une demande standard est compliquée.

L'assurance sans examen médical, expliquée simplement.

Vous venez d'arriver, ou votre état de santé complique une demande standard ? Votre historique ne devrait pas vous empêcher de protéger ceux qui comptent sur vous.



Émission simplifiée ou émission garantie.

L'émission simplifiée demande de répondre à quelques questions de santé — un refus reste possible, mais les montants sont souvent plus élevés. L'émission garantie n'exige aucune question de santé ni examen médical — l'acceptation est automatique, en échange de limites plus basses.

Pas besoin de deux ans d'historique canadien.

Les assureurs standards demandent souvent un historique médical ou de résidence au Canada — parfois deux ans et plus — avant d'accepter une demande complète. Certains assureurs acceptent même un permis de travail ou d'études valide, pas seulement la résidence permanente.

Un délai de deux ans sur le décès non accidentel.

Si le décès survient dans les deux premières années suivant la souscription, pour une cause autre qu'un accident, la plupart des contrats remboursent seulement les primes payées — pas le plein montant. Après deux ans, la protection s'applique pleinement, à vie, sans exception.

Le même principe pour les maladies graves.

Plusieurs assureurs offrent une version sans examen médical de l'assurance maladies graves — une couverture de base, plus simple à obtenir, pour un nombre plus restreint de conditions.

On la regarde ensemble avant d'ajouter quoi que ce soit.

Si vous avez déjà une assurance vie, il ne s'agit pas nécessairement de la remplacer — remplacer une police existante mérite toujours une vraie comparaison avant de renoncer à ce que vous avez. On en discute directement, sans présumer de rien.

On regarde ce qui est accessible pour vous ?

20 minutes suffisent pour voir vos options réelles, selon votre statut et votre situation.

Ce qu'on me demande le plus souvent.